

**Compte rendu sommaire**  
**Séance publique du Conseil Municipal**  
**24 septembre 2015**

*Nombre de conseillers en  
exercice : 27*

*Nombre de présents : 22*

*Nombre de procurations : 5*

L'an deux mille quinze et le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Tresses, dûment convoqué s'est réuni en Mairie de Tresses au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian SOUBIE, Maire de Tresses.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2015

Liste des présents

Christian SOUBIE, Danièle PINNA, Jean-Antoine BISCAICHIPY, Annie MUREAU-LEBRET, Anne GUERROT, Gérard POISBELAUD Roseline DIEZ, Michel HARPILLARD Agnès JUANICO, Françoise SICARD, Marie-Hélène DALIAI, Dominique MOUNEYDIER, Alexandre MOREAU, Corinne DAHLQUIST- COLOMBO, Marie-José GAUTRIAUD, Philippe LEJEAN, Jean-Pierre SOUBIE, Sylvie Marie DUPUY, Francine FEYTI, Axelle BALGUERIE, Patricia PAGNIEZ

Liste des absents excusés et des procurations

Charlotte CHELLE qui avait donné procuration à Corinne DAHLQUIST- COLOMBO  
Christophe VIANDON qui avait donné procuration à Christian SOUBIE  
Jean-Claude GOUZON qui avait donné procuration à Gérard POISBELAUD  
Gérard BAUD qui avait donné procuration à Axelle BALGUERIE  
Eric DUBROC qui avait donné procuration à Francine FEYTI

Liste des absents non excusés

*Secrétaire de séance : Françoise SICARD*

**Délibération n°2015-67**  
**Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Electoral et notamment l'article L 270,

Vu le courrier de démission de ses fonctions de conseiller municipal en date du 24 juillet 2015 par Monsieur Christian DESCRIAUX,

Vu le courrier en date du 18 août 2015 adressé à Madame Patricia PAGNIEZ, colistière, l'informant de la démission de Monsieur DESCRIAUX et lui demandant sa position quant à son remplacement,

CONSIDERANT le courrier de réponse en date du 24 août 2015 de Madame Patricia PAGNIEZ par lequel elle indique à Monsieur le MAIRE accepter le poste de conseillère municipale ainsi vacant,

*Après en avoir délibéré, décide*

- De prendre acte que Madame Patricia PAGNIEZ prend le poste de conseillère municipale en remplacement de Monsieur DESCRIAUX, démissionnaire,

**Délibération n°2015-68****Modification de la composition des commissions municipales  
suite à la démission d'un conseiller***Le Conseil Municipal*

Vu le Code Electoral et notamment l'article L 270,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-22,

Vu la délibération n°14-2014 du 29 mars 2014 validant la composition des commissions municipales

Vu le courrier de démission de ses fonctions de conseiller municipal en date du 24 juillet 2015 par Monsieur Christian DESCRIAUX,

Vu le courrier en date du 24 août 2015 de Madame Patricia PAGNIEZ par lequel elle indique à Monsieur le MAIRE accepter le poste de conseillère municipale ainsi vacant,

Considérant que Monsieur DESCRIAUX était membre de deux commissions et qu'il convient de pourvoir à son remplacement afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- Que la nouvelle composition des commissions municipales se fera comme suit :  
Madame Patricia PAGNIEZ remplace Monsieur DESCRIAUX dans les commissions « Affaires sportives » et « Environnement, espaces verts et propreté ».

**Délibération n°2015-69****Présentation du rapport d'activité 2014  
de la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais***Le Conseil Municipal,*

Vu le courrier du 28 avril 2015 du Président de la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais, demandant à la municipalité de faire communication de ce rapport en séance publique du conseil municipal

Vu la délibération 2015-12 du 14 avril 2015 du Conseil Communautaire

***Décide***

- De prendre acte de la présentation en séance publique du conseil municipal du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes

**Délibération n°2015-70****Mise en place d'un accueil dans le cadre du service civique volontaire*****Le Conseil Municipal,***

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 portant création du service civique volontaire

Considérant que la Municipalité souhaite poursuivre sa politique d'accompagnement de la jeunesse en offrant à de jeunes volontaires la possibilité de satisfaire leur sens civique et leur engagement dans des missions d'intérêt général.

Considérant que le dispositif du service civique volontaire a pour objectif d'offrir à des jeunes volontaires de 16 à 25 ans l'opportunité de donner de leur temps à la collectivité en vue d'exercer une mission dans des domaines reconnus prioritaires par la nation, articulés autour de deux objectifs majeurs : renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Considérant que d'une durée de 6 à 12 mois, la mission donne lieu au versement d'une indemnité versée directement par l'Etat ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale du jeune volontaire.

Considérant que les frais d'alimentation ou de transport pourront être assurés soit par des prestations en nature soit par une indemnité de 100€ par mois versée par la collectivité d'accueil.

Considérant qu'un tutorat est garanti à chaque jeune volontaire qui pourra également bénéficier d'une formation civique et citoyenne.

***Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité***

- D'autoriser la collectivité à accueillir des jeunes en service civique volontaire
- D'approuver le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 100 euros par mois, pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport
- D'autoriser Monsieur le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012)
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toute démarche afférente et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif

**Délibération n°2015-71**  
**Création d'emplois sous régime de droit privé**  
**entrant dans le champ des emplois subventionnés par l'Etat**

*Le Conseil Municipal,*

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir ;  
Vu le décret n°2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;  
Vu le décret n°2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir ;  
Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir

Considérant la volonté de la municipalité de participer à l'accès durable à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en conventionnant avec l'Etat sur des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pouvant également se décliner en emploi d'avenir.

Considérant que la collectivité envisage le recrutement d'un emploi d'avenir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- De créer un emploi d'avenir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, à temps complet, pour une durée de contrat de 36 mois, rémunéré au taux du SMIC en vigueur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un emploi en contrat aidé, à signer les conventions afférentes, contrats de travail et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.
- D'autoriser Monsieur le Maire à percevoir l'aide de l'Etat, qui s'élève à 75% du SMIC.

**Délibération n°2015-72**  
**Adoption du règlement communal de voirie**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'un règlement communal de voirie a pour objet de définir les dispositions administratives et techniques auxquelles est soumise l'exécution de travaux mettant en cause l'intégrité du domaine public routier communal, ainsi que les dispositions prises pour le maintien de la propreté des voies et des espaces publics, d'occupations temporaires et de riveraineté du domaine public

Considérant que ce document a fait l'objet d'une communication au préalable aux membres de la commission voirie pour commentaires et observations éventuelles.

*Après en avoir délibéré, décide à la majorité avec 6 abstentions (BALGUERIE, DUPUY, FEYTI, PAGNIEZ, BAUD, DUBROC)*

- D'adopter le règlement communal de voirie
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toute démarche utile et à signer tous documents afférents

**Délibération n°2015-73**  
**Demande de subvention au titre**  
**de la Dotation pour l'Equipement des Territoires Ruraux**  
**pour les travaux d'aménagement de la salle citoyenne multi-activités**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le courrier du 21 février 2015 de la Présidente de la ludothèque intercommunale Terres de Jeu adressée au Président de la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais,

Vu la délibération 2015-08 du 14 avril 2015 du Conseil Communautaire

Vu la délibération 2015-40 du 13 mai 2015,

Considérant qu'en accord avec la communauté de communes les Coteaux Bordelais, l'objectif principal de ce projet est d'aménager une salle citoyenne multi-activités à vocation intercommunale afin d'accueillir diverses activités grand public.

Considérant que par ce biais, le projet permet d'accueillir le siège de la ludothèque intercommunale Terre de Jeu actuellement à Fargues-Saint-Hilaire, de développer un accueil plus large du public fréquentant la ludothèque intercommunale, d'accueillir les activités des associations œuvrant pour les publics handicapés (IMPRO par exemple) par le biais d'aménagements adaptés, de créer au sein d'un même site des espaces de jeux intérieurs et extérieurs, d'encourager le développement de passerelles intergénérationnelles, et de créer un accueil pour les adolescents et jeunes adultes

Considérant que l'autre objectif majeur induit par ce projet est de permettre à l'association ADEP, qui gère notamment la crèche Les Bons Enfants à Fargues Saint Hilaire, d'étendre ses locaux devenus insuffisants au regard de la demande en augmentation.

Considérant le montant des travaux réévalué

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'annuler la délibération 2015-40 du 13 mai 2015 et de la remplacer par celle-ci
- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant

<b>Montant estimé des travaux (HT)</b>	<b>163 334 € HT</b>	
<i>Fonds sollicités</i>	<i>Somme demandée</i>	<i>%age</i>
Subvention DETR	49 680	30,4%
Subvention réserve parlementaire	10 000	6.1%
Subvention CAF	38 320	23.5%
Subvention Conseil Départemental	32 667	20%
<hr/>		
<i>Financement propre</i>	32 667	20%

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR, à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

**Délibération n°2015-74**  
**Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**  
**pour les travaux d'aménagement de la salle citoyenne multi-activités**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le courrier du 21 février 2015 de la Présidente de la ludothèque intercommunale Terres de Jeu adressée au Président de la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais,  
 Vu la délibération 2015-08 du 14 avril 2015 du Conseil Communautaire  
 Vu la délibération 2015-40 du 13 mai 2015,

Considérant qu'en accord avec la communauté de communes les Coteaux Bordelais, l'objectif principal de ce projet est d'aménager une salle citoyenne multi-activités à vocation intercommunale afin d'accueillir diverses activités grand public.

Considérant que par ce biais, le projet permet d'accueillir le siège de la ludothèque intercommunale Terre de Jeu actuellement à Fargues-Saint-Hilaire, de développer un accueil plus large du public fréquentant la ludothèque intercommunale, d'accueillir les activités des associations œuvrant pour les publics handicapés (IMPRO par exemple) par le biais d'aménagements adaptés, de créer au sein d'un même site des espaces de jeux intérieurs et extérieurs, d'encourager le développement de passerelles intergénérationnelles, et de créer un accueil pour les adolescents et jeunes adultes

Considérant que l'autre objectif majeur induit par ce projet est de permettre à l'association ADEP, qui gère notamment la crèche Les Bons Enfants à Fargues Saint Hilaire, d'étendre ses locaux devenus insuffisants au regard de la demande en augmentation.

Considérant le montant des travaux réévalué

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant

<b>Montant estimé des travaux (HT)</b>	<b>163 334 € HT</b>	
<i>Fonds sollicités</i>	<i>Somme demandée</i>	<i>%age</i>
Subvention DETR	49 680	30,4%
Subvention réserve parlementaire	10 000	6.1%
Subvention CAF	38 320	23.5%
Subvention Conseil Départemental	32 667	20%
<b><i>Financement propre</i></b>	<b>32 667</b>	<b>20%</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

**Délibération n°2015-75**

**Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux d'aménagement de la salle citoyenne multi-activités**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le courrier du 21 février 2015 de la Présidente de la ludothèque intercommunale Terres de Jeu adressée au Président de la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais,  
Vu la délibération 2015-08 du 14 avril 2015 du Conseil Communautaire  
Vu la délibération 2015-41 du 13 mai 2015,

Considérant qu'en accord avec la communauté de communes les Coteaux Bordelais, l'objectif principal de ce projet est d'aménager une salle citoyenne multi-activités à vocation intercommunale afin d'accueillir diverses activités grand public.

Considérant que par ce biais, le projet permet d'accueillir le siège de la ludothèque intercommunale Terre de Jeu actuellement à Fargues-Saint-Hilaire, de développer un accueil plus large du public fréquentant la ludothèque intercommunale, d'accueillir les activités des associations œuvrant pour les publics handicapés (IMPRO par exemple) par le biais d'aménagements adaptés, de créer au sein d'un même site des espaces de jeux intérieurs et extérieurs, d'encourager le développement de passerelles intergénérationnelles, et de créer un accueil pour les adolescents et jeunes adultes

Considérant que l'autre objectif majeur induit par ce projet est de permettre à l'association ADEP, qui gère notamment la crèche Les Bons Enfants à Fargues Saint Hilaire, d'étendre ses locaux devenus insuffisants au regard de la demande en augmentation.

Considérant le montant des travaux réévalué

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'annuler la délibération 2015-41 du 13 mai 2015 et de la remplacer par celle-ci
- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant

<b>Montant estimé des travaux (HT)</b>	<b>163 334 € HT</b>	
<i>Fonds sollicités</i>	<i>Somme demandée</i>	<i>%age</i>
Subvention DETR	49 680	30,4%
Subvention réserve parlementaire	10 000	6.1%
Subvention CAF	38 320	23.5%
Subvention Conseil Départemental	32 667	20%
<i>Financement propre</i>	32 667	20%

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

**Délibération n°2015-76**

**Demande de subvention auprès de la Réserve Parlementaire  
pour les travaux d'aménagement de la salle citoyenne multi-activités**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le courrier du 21 février 2015 de la Présidente de la ludothèque intercommunale Terres de Jeu adressée au Président de la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais,

Vu la délibération 2015-08 du 14 avril 2015 du Conseil Communautaire

Vu la délibération 2015-39 du 13 mai 2015,

Considérant qu'en accord avec la communauté de communes les Coteaux Bordelais, l'objectif principal de ce projet est d'aménager une salle citoyenne multi-activités à vocation intercommunale afin d'accueillir diverses activités grand public.

Considérant que par ce biais, le projet permet d'accueillir le siège de la ludothèque intercommunale Terre de Jeu actuellement à Fargues-Saint-Hilaire, de développer un accueil plus large du public fréquentant la ludothèque intercommunale, d'accueillir les activités des associations œuvrant pour les publics handicapés (IMPRO par exemple) par le biais d'aménagements adaptés, de créer au sein d'un même site des espaces de jeux intérieurs et extérieurs, d'encourager le développement de passerelles intergénérationnelles, et de créer un accueil pour les adolescents et jeunes adultes

Considérant que l'autre objectif majeur induit par ce projet est de permettre à l'association ADEP, qui gère notamment la crèche Les Bons Enfants à Fargues Saint Hilaire, d'étendre ses locaux devenus insuffisants au regard de la demande en augmentation.

Considérant le montant des travaux réévalué

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'annuler la délibération 2015-39 du 13 mai 2015 et de la remplacer par celle-ci
- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant

<b>Montant estimé des travaux (HT)</b>	<b>163 334 € HT</b>	
<i>Fonds sollicités</i>	<i>Somme demandée</i>	<i>%age</i>
Subvention DETR	49 680	30,4%
Subvention réserve parlementaire	10 000	6.1%
Subvention CAF	38 320	23.5%
Subvention Conseil Départemental	32 667	20%
<b><i>Financement propre</i></b>	<b>32 667</b>	<b>20%</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Réserve Parlementaire, à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

**Délibération n°2015-77**  
**Demande de subvention**  
**au titre de la Dotation pour l'Équipement des Territoires Ruraux**  
**pour les travaux de rénovation de la cantine scolaire**

*Le Conseil Municipal,*

Considérant que le restaurant scolaire de la commune de Tresses produit chaque année environ 73 000 repas avec 75% pour les publics scolaires, 20% pour les autres enfants et 5% pour les adultes

Considérant que des travaux d'aménagements des locaux sont aujourd'hui indispensables afin de poursuivre la production et la distribution de repas de qualité, dans des conditions d'hygiène et de sécurité adéquates.

Considérant qu'afin de garantir une parfaite adéquation entre les besoins et les travaux à envisager, la municipalité a déjà diligenté plusieurs études complémentaires afin de construire son projet d'aménagement :

Considérant que la municipalité souhaite poursuivre la production et la distribution de repas tant au niveau du public scolaire que des publics annexes tels que les enfants de la crèche et ceux du centre de loisirs.

Considérant que la municipalité doit pour cela entreprendre un programme d'aménagement de locaux afin de mener des actions correctives sur ses installations et continuer à assurer ainsi un service public de qualité

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant

<b>FONDS SOLLICITE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>POURCENTAGE</b>
DETR	79 730	35%
Conseil Départemental	68 340	30%
Réserve Parlementaire	22 780	10%
CAF	11 390	5%
Fonds propres	45 560	20%
<b>TOTAL</b>	<b>227 800</b>	<b>100%</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DETR, à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

<p><b><u>Délibération n°2015-78</u></b>  <b>Demande de subvention</b>  <b>Auprès de la Caisse d'Allocations Familiales</b>  <b>pour les travaux de rénovation de la cantine scolaire</b></p>
--

*Le Conseil Municipal,*

Considérant que le restaurant scolaire de la commune de Tresses produit chaque année environ 73 000 repas avec 75% pour les publics scolaires, 20% pour les autres enfants et 5% pour les adultes

Considérant que des travaux d'aménagements des locaux sont aujourd'hui indispensables afin de poursuivre la production et la distribution de repas de qualité, dans des conditions d'hygiène et de sécurité adéquates.

Considérant qu'afin de garantir une parfaite adéquation entre les besoins et les travaux à envisager, la municipalité a déjà diligenté plusieurs études complémentaires afin de construire son projet d'aménagement :

Considérant que la municipalité souhaite poursuivre la production et la distribution de repas tant au niveau du public scolaire que des publics annexes tels que les enfants de la crèche et ceux du centre de loisirs.

Considérant que la municipalité doit pour cela entreprendre un programme d'aménagement de locaux afin de mener des actions correctives sur ses installations et continuer à assurer ainsi un service public de qualité

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant

<b>FONDS SOLLICITE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>POURCENTAGE</b>
DETR	79 730	35%
Conseil Départemental	68 340	30%
Réserve Parlementaire	22 780	10%
CAF	11 390	5%
Fonds propres	45 560	20%
<b>TOTAL</b>	<b>227 800</b>	<b>100%</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF, à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

**Délibération n°2015-79**  
**Demande de subvention**  
**Auprès de la Réserve Parlementaire**  
**pour les travaux de rénovation de la cantine scolaire**

*Le Conseil Municipal,*

Considérant que le restaurant scolaire de la commune de Tresses produit chaque année environ 73 000 repas avec 75% pour les publics scolaires, 20% pour les autres enfants et 5% pour les adultes

Considérant que des travaux d'aménagements des locaux sont aujourd'hui indispensables afin de poursuivre la production et la distribution de repas de qualité, dans des conditions d'hygiène et de sécurité adéquates.

Considérant qu'afin de garantir une parfaite adéquation entre les besoins et les travaux à envisager, la municipalité a déjà diligenté plusieurs études complémentaires afin de construire son projet d'aménagement :

Considérant que la municipalité souhaite poursuivre la production et la distribution de repas tant au niveau du public scolaire que des publics annexes tels que les enfants de la crèche et ceux du centre de loisirs.

Considérant que la municipalité doit pour cela entreprendre un programme d'aménagement de locaux afin de mener des actions correctives sur ses installations et continuer à assurer ainsi un service public de qualité

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant

<b>FONDS SOLLICITE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>POURCENTAGE</b>
DETR	79 730	35%
Conseil Départemental	68 340	30%
Réserve Parlementaire	22 780	10%
CAF	11 390	5%
Fonds propres	45 560	20%
<b>TOTAL</b>	<b>227 800</b>	<b>100%</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Réserve Parlementaire, à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

**Délibération n°2015-80**  
**Demande de subvention**  
**Auprès du Conseil Départemental**  
**pour les travaux de rénovation de la cantine scolaire**

*Le Conseil Municipal,*

Considérant que le restaurant scolaire de la commune de Tresses produit chaque année environ 73 000 repas avec 75% pour les publics scolaires, 20% pour les autres enfants et 5% pour les adultes

Considérant que des travaux d'aménagements des locaux sont aujourd'hui indispensables afin de poursuivre la production et la distribution de repas de qualité, dans des conditions d'hygiène et de sécurité adéquates.

Considérant qu'afin de garantir une parfaite adéquation entre les besoins et les travaux à envisager, la municipalité a déjà diligenté plusieurs études complémentaires afin de construire son projet d'aménagement :

Considérant que la municipalité souhaite poursuivre la production et la distribution de repas tant au niveau du public scolaire que des publics annexes tels que les enfants de la crèche et ceux du centre de loisirs.

Considérant que la municipalité doit pour cela entreprendre un programme d'aménagement de locaux afin de mener des actions correctives sur ses installations et continuer à assurer ainsi un service public de qualité

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant

FONDS SOLLICITE	MONTANT	POURCENTAGE
DETR	79 730	35%
Conseil Départemental	68 340	30%
Réserve Parlementaire	22 780	10%
CAF	11 390	5%
Fonds propres	45 560	20%
<b>TOTAL</b>	<b>227 800</b>	<b>100%</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

**Délibération n°2015-81**  
**Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2015**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2015

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2015

**Délibération n°2015-82**  
**Relevé de décisions du maire**

*Le Conseil Municipal,*

En application de l'article L 2122-22 Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal lui a consenties par délibération 12-2014 du 29 mars 2014.

En application de la circulaire n° 8/2014/DRCT portant simplification et modernisation de la procédure de transmission des actes des collectivités territoriales aux services en charge du contrôle de légalité, la décision de l'exécutif étant matérialisée par sa signature sur le document, quel que soit le montant de la dépense, il n'est plus besoin de formaliser tous les actes par le biais des décisions du maire.

**DECISIONS DU MAIRE**

DEC6-2015	Mise en place de la carte bleue d'achat
DEC7-2015	Loyers communaux

**DEVIS**

2015-Dev113	EPJ Diffusion	Pièces pour réparation arrosage bourg
2015-Dev114	SIDER	Petit matériel technique
2015-Dev115	SIDER	Urinoirs Adema
2015-Dev116	Imprimerie Lestrade	Papier en-tête Mairie
2015-Dev117	Conseil en organisation Janthieu	Classement, élimination des archives municipales
2015-Dev118	Suez Lyonnaise des eaux	Réparation poteau incendie allée des champs / allée des ombrages
2015-Dev119	Azimut Ingénierie	Remplacement de potelets PMR anti-stationnement
2015-Dev120	Suez Lyonnaise des eaux	Branchement arrosage + disconnecteur av des trois lieues
2015-Dev121	Fabrègue duo	fournitures
2015-Dev122	Fabrègue duo	cisaille laser
2015-Dev123	Alter&Com	Journée environnement (flyers, affiches, distribution)
2015-Dev124	Fabrègue duo	registres communaux
2015-Dev125	Bordeaux Improvstaion Professionnelle	représentation classik impro le 30/04/2015 pour la médiathèque et le 13/11/2015 salle de la fontaine
2015-Dev126	Alter&Com	Flyers fête locale
2015-Dev127	Alter&Com	Fête locale Flyers et affiches
2015-Dev128	Mollat Pro	Commande livres enfants 2ème trimestre
2015-Dev129	Librairie Le Passeur	Commande livres adultes 2ème trimestre
2015-Dev130	Avril en septembre	Représentation du samedi 3 octobre à l'école élémentaire de "Guignol ou la vie des pov'gants"
2015-Dev131	h2a	Hydro-curage et inspection télé vidéo pour recherche et diagnostic réseau eaux usées cantine
2015-Dev132	Asas Security	Surveillance stade de Pétrus du 5 au 8 juin 2015 par un agent de sécurité pour le tournoi de football
2015-Dev133	Naturelagage	entretien espaces verts hameau de Perrin 2
2015-Dev134	Naturelagage	entretien espaces verts hameau de Perrin 1
2015-Dev135	Destrian	Plateau Kubota pour frontale F 3060
2015-Dev136	MJS Vidéo	Commande de DVD pour la médiathèque 2ème trimestre
2015-Dev137	Alter&Com	Tresses information n°155
2015-Dev138	Alter&Com	Distribution du Tresses information n°155
2015-Dev139	Conseil en organisation	Mise à jour des dossiers de contrôle de sécurité des bâtiments communaux
2015-Dev140	Inter Club	Fourniture de vêtements de sports pour l'association Bel Air
2015-Dev141	Correia	Pose de pavés autobloquants
2015-Dev142	Carat studio	réparation ampli sono
2015-Dev143	Groupeement d'achat pour médiathèques	Commande de CD enfants pour la médiathèque 2ème trimestre
2015-Dev144	Groupeement d'achat pour médiathèques	Commande de CD adultes pour la médiathèque 2ème trimestre
2015-Dev145	Loxam Rental	Location d'une plateforme

2015-Dev146	SDEEG	Eclairage public Rd point Desclaux/3 lieues, déplacement de candélabre
2015-Dev147	SDEEG	Eclairage public lotissement les vergers extension des foyers
2015-Dev148	Dickies store	Chaussures de sécurité services techniques
2015-Dev149	Dickies store	Equipements services techniques
2015-Dev150	Eiffage Travaux publics SO	Réalisation d'une fosse avenue des Trois Lieues
2015-Dev151	A2CH ACCEO	Agenda d'accessibilité programmée Ad'AP
2015-Dev152	Alter&Com	Chèques associatifs
2015-Dev153	Medan SA	Fourniture d'équipements de sécurité
2015-Dev154	Unifroid Cuisines	Réparation lave vaisselle école
2015-Dev155	Alter&Com	Expo photos 2015 catalogue affiches cartes d'invitation
2015-Dev156	Air Informatique	Matériel informatique bibliothèque
2015-Dev157	Air Informatique	Matériel informatique services techniques
2015-Dev158	Air Informatique	Matériel informatique mairie
2015-Dev159	Cuisinox	Fourniture aspirateurs
2015-Dev160	Cuisinox	Autolaveuse salle de la Fontaine
2015-Dev161	Suez Environnement	Renouvellement hydrant par bouche incendie av des 3 lieues
2015-Dev162	Adapt	Entretien des accotements et des espaces verts attenants de l'avenue des écoles

**Délibération n°2015-83**  
**Délibération modificative n°2 du budget principal**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires en section d'investissement

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'autoriser monsieur le Maire à inscrire sur le budget principal les écritures comptables suivantes

<b>DEPENSES</b>				
<i>Nature Fonction Opération</i>			<i>Libellé opération</i>	<i>Montant</i>
21312	211	91113	Cour de l'école maternelle	+ 10 €
2315	822	91401	Aménagement de l'avenue des Trois Lieues	+ 751 000 €
2151	822	91402	Travaux de voirie 2014	+ 1 400 €
2151	822	91502	Travaux de voirie 2015	+ 230 000 €
2315	251	91506	Cantine	-250 000 €
2315	020	91513	Projet de salles multi-activités	-150 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 582 410 €</b>

<b>RECETTES</b>			
<i>Nature Fonction Opération</i>		<i>Libellé opération</i>	<i>Montant</i>
16		Emprunt	+ 582 410 €
<b>TOTAL</b>			<b>+ 582 410 €</b>

**Délibération n°2015-84**  
**Délibération modificative n°3 du budget principal**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des écritures comptables en opérations d'ordre et en opérations réelles

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'autoriser monsieur le Maire à inscrire sur le budget principal les écritures comptables suivantes

**OPERATIONS D'ORDRE**

DEPENSES	RECETTES	OBJET
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
6811-042 = - 157 166	-	Amortissement ( <i>opérations d'ordre</i> )
023 = - 157 166		
<i>Total = 0</i>	<i>Total = 0</i>	<b>0</b>
<b>Total section de fonctionnement</b>		
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
-	28158 = + 133 301	Amortissement ( <i>opérations d'ordre</i> )
	2804132-040 = + 3128	
	28041582-040 = + 1975	
	280441641-040 = + 7415	
	2804172-040 = + 8680	
	2804182-040 = + 2667	
021 = - 157 166		
2151-041 = 7460	238-041 = 7460	Règlement des avances dans le cadre de l'exécution comptable des marchés publics
<i>Total = 7460</i>	<i>Total = 7640</i>	<b>7 460</b>
<b>Total section d'investissement</b>		

**OPERATIONS REELLES – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

OPERATION	DEPENSES	
91409 – Mise en conformité et sécurisation du terrain de football n°2		+ 5 341
91506 – travaux de rénovation de la cantine scolaire	-50 085,56	
91512 – Travaux bâtiments 2015		+ 80 641
91513 – Projet de salle culturelle MARES	-65 957,54	
91514 – Projet de salle sportive PETRUS		+ 32 978
91515 - Projet de salle citoyenne multi activités SEGUINIE		+ 32 979,54
20 – dépenses imprévues	-35 896,44	
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>- 151 939,54</b>	<b>151 939,54</b>
	<b>0</b>	

**Délibération n°2015-85**  
**Délibération modificative n°3 du budget annexe de l'assainissement**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des écritures comptables en opérations d'ordre

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'autoriser monsieur le Maire à inscrire sur le budget annexe de l'assainissement les écritures comptables suivantes

DEPENSES	RECETTES	OBJET
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>		
6811 -042 = 7 567.73	777-042 = 5 354	Amortissement des biens
023 = - 2213.73		
<i>Total = 5354</i>	<i>Total = 5354</i>	
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>5 354</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
1391-040 = 5 354	021 = - 2 213.73	Amortissement des subventions
	28158-040 = 7 567.73	Amortissement des biens
2762-041 = 40 405	2315-041 = 40 405	Récupération de la TVA ( <i>opération d'ordre</i> )
	2762 = 40 405	
2315 = 40 405		Récupération de la TVA
<i>Total = 86 164</i>	<i>Total = 86 164</i>	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>86 164</b>

**Délibération n°2015-86**  
**Convention d'engagement partenarial avec le Trésor Public**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'avis de la Direction Régionale des Finances Publiques

Considérant que la municipalité et les services du Trésor Public se sont engagés dans l'élaboration d'une convention d'engagement partenarial, et que celle-ci a pour objectifs de formaliser les relations entre l'ordonnateur et le comptable en posant, à travers des objectifs partagés, une série d'engagements.

Considérant que les axes proposés dans la convention sont basés sur une concertation régulière qui permet de prévenir toute difficulté et, le cas échéant, d'en accélérer la résolution.

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention d'engagement partenarial
- D'autoriser monsieur le Maire à procéder à toute démarche utile et à signer tous documents afférents

**Délibération n°2015-87**  
**Dédommagement suite aux événements climatiques de juillet 2013**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités territoriales  
 Vu l'avis favorable du Trésorier Public

Considérant que dans la nuit du 26 au 27 juillet 2013, suite au cataclysme climatique pour lequel la commune a été déclarée en catastrophe naturelle, Monsieur et Madame MOREAU, administrés de la commune, ont été victime d'un dommage lié à un ouvrage public.

Considérant que suite à de nombreux échanges avec l'assureur de la commune (GROUPAMA), il est apparu que l'état de catastrophe naturelle empêchait la prise en charge par notre contrat de la franchise contractuelle de Monsieur et Madame Moreau.

Considérant qu'il s'agit d'un sinistre tout à fait exceptionnel lié à une bouche d'égout qui s'est soulevée lors du passage d'un véhicule,

*Après en avoir délibéré, décide à la majorité avec 6 abstentions (BALGUERIE, DUPUY, FEYTI, PAGNIEZ, BAUD, DUBROC)*

- De dédommager Monsieur et Madame MOREAU de leur franchise à hauteur de 300 euros (trois cents euros)
- D'autoriser monsieur le Maire à inscrire cette dépense au compte 6718 sur le budget principal de la commune

**Délibération n°2015-88**  
**Actualisation de la demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour les travaux de sécurisation du terrain de football n°2 de Pétrus**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités territoriales  
 Vu la délibération n°2015-38 du 13 mai 2015 portant demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour les travaux du terrain de football n° 2 de Pétrus,

Considérant qu'une nouvelle nomenclature des demandes de subventions a été récemment établie par la fédération Française de Football dans le cadre de l'appel à projets Horizon Bleu 2016.

Considérant qu'il est aujourd'hui demandé à la commune de déposer de nouveau un dossier de demande de subvention sur le volet « sécurisation »

Considérant que le marché de travaux a été notifié et qu'il est possible d'établir un plan de financement définitif

***Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité***

- D'annuler et de remplacer la délibération n°201538 du 13 mai 2015 par celle-ci
- De valider le nouveau plan de financement suivant :

**DEPENSES**

Maitrise d'œuvre : 3550 € HT

Publicité : 252€ HT

Travaux : 94 814.90€ HT

TOTAL : 98 616.90€ HT, soit 118 340.28€ TTC

**RECETTES**

Réserve parlementaire : 30 000€

Subvention conseil Général : 7 500€

Subvention Fédération Football : 5 000€

Autofinancement : 75 840.28€

TOTAL : 98 616.90€ HT, soit 118 340.28€ TTC

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches et à signer tous documents afférents à cette demande de subvention

Les crédits sont inscrits au budget 2015.

**Délibération n°2015-89**

**Réalisation de logements locatifs aidés, dans le cadre de l'exercice du droit de préemption par le Préfet, délégué à Gironde Habitat – Participation communale**

***Le Conseil Municipal,***

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le PLH des Coteaux Bordelais

Vu l'arrêté préfectoral du 17/10/2014 qui organise le transfert automatique du droit de préemption urbain (DPU) au Préfet, afin d'accélérer la réalisation de logements sociaux.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie le 25/06/2015, pour la cession de la parcelle cadastrée en section BC n°136, sis 36 avenue de Méjac, d'environ 1 836 m2,

Considérant que cette déclaration a fait l'objet d'une délégation par le Préfet du DPU, au profit de Gironde Habitat afin de réaliser environ 6 logements locatifs sociaux, 4 en acquisition-amélioration et 2 en neufs, qui s'inscriront dans la mise en œuvre opérationnelle du PLH des coteaux bordelais.

Considérant que le prix d'acquisition pour le bailleur social, représente la somme de 300 000 euros, majoré des frais de commission, fixés à 18 000 euros.

Considérant que conformément aux procédures en vigueur le bailleur social sollicite la commune pour prendre en charge les frais de commission et permettre ainsi la réalisation de ces logements qui rentrent dans l'obligation faite par la loi à la commune.

Considérant que cette aide de la commune sera déduite de la contribution que celle-ci doit verser à l'Etat au titre des logements manquants par rapport aux objectifs réglementaires.

***Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité***

- D'autoriser la prise en charge de cette participation à hauteur de 18 000 euros dans le cadre du projet décrit ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les documents administratifs qui s'y rapportent,
- D'affecter cette participation au fonds d'aménagement urbain, au titre des charges déductibles, sous réserve d'instruction par les services de l'Etat

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal 2015

**Délibération n°2015-90**  
**Autorisation d'urbanisme pour les écoles de Tresses**

***Le Conseil Municipal,***

Considérant que la commune de Tresses est propriétaire, en bordure de l'avenue des écoles, des parcelles cadastrées en section AX n°71 pour le groupe scolaire maternelle et AY n°110 pour le groupe scolaire élémentaire, intégrées au Périmètre de Protection Modifié du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17/10/2012.

Considérant que sur une partie des locaux de ces deux bâtiments, il est nécessaire de déposer les autorisations préalables d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'installation de fenêtres de toit, intégrées ou superposées au bâti existant, à raison de 2 puits de jour sur le patio de la maternelle et 1 au niveau de la salle de détente élémentaire dédiée aux agents des écoles.

***Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité***

D'autoriser Monsieur le Maire à :

- déposer les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable) nécessaires à la réalisation des travaux précités
- signer l'ensemble des pièces administratives qui s'y rapportent

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal 2015

**Délibération n°2015-91**  
**Convention pour le raccordement du futur réseau d'eaux pluviales  
 de l'avenue des Trois Lieues (RD241)**

*Le Conseil Municipal,*

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de l'avenue des Trois Lieues, le réseau de collecte des eaux pluviales du secteur a fait l'objet d'une étude approfondie.

Considérant que suite à la dernière étude hydraulique, l'exutoire des collecteurs d'eaux pluviales projeté est le bassin d'expansion situé au sud de l'avenue et appartenant au syndicat mixte du bassin versant du Gûa.

Considérant que la convention entre la commune et le syndicat mixte a pour objet de définir les conditions techniques de ce raccordement.

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toute démarche utile et signer tout document afférent

**Délibération n°2015-92**  
**Convention pour l'enfouissement des réseaux France Télécom / Orange**

*Le Conseil Municipal,*

Considérant que les opérations d'enfouissement de réseaux sont considérées comme des subventions d'équipement et doivent à ce titre faire l'objet de délibérations spécifiques et d'une imputation comptable particulière.

Considérant que les opérations suivantes nécessitent que soit prise une délibération afin que les sommes dues au titre de ces enfouissements soient inscrites en tant que subvention d'équipement (compte 20422) :

- enfouissement du réseau téléphonique avenue des Trois Lieues (convention CDN-1Y-33-13-3065-D 1322658)
- enfouissement du réseau téléphonique avenue des écoles (convention CDN-1Y-33-12-2781-D-1218770)
- enfouissement du réseau téléphonique du Hameau de Fabre (convention CDN-1Y-33-14-3169-D 1415624)

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les trois conventions d'enfouissement de réseaux susvisées
- D'imputer ces dépenses au compte 20422

Les crédits sont prévus au budget 2015

**Délibération n°2015-93**  
**Convention de partenariat avec ERDF**  
**pour la décoration des postes de transformation**

*Le Conseil Municipal,*

Considérant que partageant des préoccupations communes, la commune et ERDF souhaitent mettre en place un partenariat visant à maintenir en bon état l'aspect des édifices publics et des équipements de mobilier urbain.

Considérant qu'en décorant les postes de transformation de distribution publique d'électricité, le projet vise notamment à améliorer le cadre de vie des riverains et lutter contre les dégradations (tags et graffitis)

Considérant que la convention détermine les conditions de réalisation de ces décorations.

Considérant que ERDF participera à cette opération à hauteur de 3000 euros.

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche utile et signer tous documents afférents

Les crédits sont prévus au budget 2015

**Délibération n°2015-94**  
**Elaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)**

*Le Conseil Municipal,*

Vu la Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les ordonnances, décrets et arrêtés d'application

Considérant que les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Considérant que cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Considérant que l'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité

Considérant que la commune de Tresses est en train d'élaborer son Agenda d'Accessibilité Programmée.

***Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité***

D'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune pour mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public ;
- demander les dérogations nécessaires ;
- prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

**Délibération n°2015-95**  
**Approbation des procès-verbaux**  
**des deux séances du conseil municipal du 24 juin 2015**

***Le Conseil Municipal,***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les procès-verbaux de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2015

***Après en avoir délibéré, décide à la majorité avec 6 voix contre (BALGUERIE, DUPUY, FEYTI, PAGNIEZ, BAUD, DUBROC)***

- D'adopter les procès-verbaux de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2015

Séance du 24 juin 2015, à 19h45 (délai abrégé) : *délibérations 2015-52 à 2015-65*

Séance du 24 juin 2015, 20h : *délibération 2015-66*

**Délibération n°2015-96**  
**Relevé de décisions**

En application de l'article L 2122-22 Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal lui a consenties par délibération 12-2014 du 29 mars 2014.

En application de la circulaire n° 8/2014/DRCT portant simplification et modernisation de la procédure de transmission des actes des collectivités territoriales aux services en charge du contrôle de légalité, la décision de l'exécutif étant matérialisée par sa signature sur le document, quel que soit le montant de la dépense, il n'est plus besoin de formaliser tous les actes par le biais des décisions du maire.

**DECISIONS**

2015-Dec8	Annule et remplace la décision n°5-2015, Ordonnancement par prélèvement sur les crédits ouverts pour dépenses d'investissement imprévues
2015-Dec9	Application au 1er septembre 2015 aux tarifs du restaurant scolaire, de la garderie scolaire du mercredi, du transport scolaire et à la refacturation aux organismes extérieurs
2015-Dec10	Signature des actes d'engagement pour les missions de maîtrise d'œuvre

2015-Dec11	Validation du devis de la SCOP AVEC pour la programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage - salle culturelle Marès
2015-Dec12	Signature des actes d'engagement pour diverses opérations
2015-Dec13	Signature des avenants aux marchés avec Eiffage TPSO et SRA ANSAMBLE
2015-Dec14	Validation du devis du cabinet IRIS CONSEIL pour l'étude hydraulique bassins versants naturels canalisés sur l'avenue du Desclaud
2015-Dec15	Validation des contrats de maîtrise d'œuvre de la SARL Nechtan pour les travaux de rénovation de la cantine scolaire
2015-Dec16	Validation des contrats de maîtrise d'œuvre de la SARL Nechtan pour les travaux d'aménagement d'une salle citoyenne multi activités à vocation intercommunale au château de la Séguinie

## DEVIS

Dev163	Air Informatique	acquisition licence InDesign
dev164	Asas Security	surveillance/gardiennage juin 2015
dev165	Asas Security	surveillance/gardiennage juillet 2015
dev166	IB	acquisition gâches de sécurité
dev167	Association Des notes et vous	contrat intervention de clowns Culture Bazaar
dev168	Tresses Services	travaux bibliothèque
dev169	Secouristes Croix Blanche	dispositif de secours Fête des associations
dev170	Loc cars et Bus	déplacement école maternelle 25 juin 2015
dev171	Alter et com	dépliants rentrée 2015
dev172	Alter et com	dépliants rentrée 2015
dev173	Alter et com	cheque associatifs - affiches et dépliants
dev174	Medan	fourniture équipements phytosanitaires
dev175	ESAT Lorient	entretien espaces verts ronds points
dev176	Natur'élagage	élagage Hameau de Fabre
dev177	Alter et com	journée du patrimoine - affiches et flyers
dev178	SDEEG	éclairage public, coupure de nuit Chataigneraie et Millepertuis
dev179	APPLE	commande I PAD projet Sapiens
dev180	Pixagram	guide des associations
dev181	PG Editions	dépliants ateliers du midi
dev182	PG Editions	fête des associations- affiches et flyers
dev183	Pixagram	Culture Bazaar - affiches et dépliants
dev184	Hateau électricité	travaux mise en réseau école élémentaire
dev185	Hateau électricité	travaux église
dev186	BIGBAT	travaux dortoir école maternelle
dev187	Air Informatique	création accès wifi médiathèque
dev188	Fabrègue	meubler de bureau
dev189	GFI progiciels	intervention technique en télé-service
dev190	CMR	réparation réseau eaux pluviales école maternelle
dev191	Bordeaux river cruise	réservation semaine bleue
dev192	AMSRA	location simulateur de conduite semaine bleue
dev193	Air Informatique	acquisition lecteur code-barres bibliothèque
dev194	SCP Philippe Escande	relevé topographique projet Marès
dev195	Tom Sanatille	acquisition barnums

dev196	Gedimat	acquisition petit matériel voirie
dev197	Correia	avenant pour travaux de création d'une voie Petrus
dev198	A2s	pose de sols souples jeux cour maternelle
dev199	Azimut	bon de commande voirie n°28
dev200	Azimut	bon de commande voirie n°30
dev201	MPS	réparation toilettes publiques
dev202	hydrolog	hydrocurage réseau EU école et EP lotissements
dev203	Dirickx	réparation de clôture stade Petrus
dev204	Asas Security	surveillance-gardiennage septembre 2015
dev205	Asas Security	surveillance-gardiennage aout 2015
dev206	Milan	remplacement du cumulus dans les locaux des Francas
dev207	Burdipolis sport	fourniture de produits de traçage pour les terrains de sport
dev208	Alter et com	fourniture de bâches "patrimoine"
dev209	Aquilux	changement de protection électrique pour la production d'eau chaude des vestiaires de football
dev210	Milan	remplacement du cumulus du magasin Proxi
dev211	Alter et com	dépliants rentrée 2015
dev212	Charriaut	travaux de réparation chaudière locataire
dev213	Sider	acquisition petit équipement
dev214	Tresses Services	travaux mairie
dev215	Via location	location véhicules utilitaires
dev216	Tite espaces verts	entretien terrain de football d'honneur
dev217	Interclub	fourniture de petits équipements de sports
dev218	A2CH	avenant AD'AP
dev219	DPC	fourniture d'équipement pour réaménagement de la bibliothèque
dev220	Natur'élagage	taille sur avenue des Trois Lieues
dev221	Alter et com	impression journal Tresses Info 156
dev222	Monsieur Store	acquisition de tombants droits salle de la Fontaine
dev223	Milan	travaux mairie
dev224	Air Informatique	acquisition matériel informatique école élémentaire
dev225	ADAV	acquisition pour fonds médiathèque
dev226	reflex nature	désherbage écologique
dev227	Association l'Asso du S	contrat spectacle famille novembre
dev228	IOUEST	acquisition matériel informatique école élémentaire
dev229	A2S	remplacement corde jeux cour maternelle
dev230	recom	acquisition carte réseau médiathèque
dev231	Asler diffusion	acquisition petit matériel
dev232	MJS vidéo	acquisition pour fonds médiathèque
dev233	Gamannecy	acquisition pour fonds médiathèque
dev234	Gamannecy	acquisition pour fonds médiathèque
dev235	Hateau électricité	travaux église
dev236	Alter et com	semaine bleue - dépliants et affiches
dev237	Alter et com	distribution septembre 2015
dev238	Hateau électricité	travaux futur vestiaires école élémentaire
dev239	librairie le passuer	acquisition pour fonds médiathèque

dev240	Lacroix signalisation	acquisition radar pédagogique
dev241	Lopez paysage	entretien espaces verts ronds-points
dev242	cyvea prestations	journée test VAE
dev243	cyvea prestations	atelier entretien vélo Tresses cycles
dev244	JPM	travaux mairie

Christian SOUBIE  
Maire de Tresses